

DAJI/SAI /DS-2025-2026-83

**Arrêté portant délégation de signature à
Monsieur le Docteur Florian CHOUCOU, Directeur du laboratoire
Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE)
Monsieur le Docteur Nicolas TURPIN, Directeur adjoint du laboratoire
Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE) ;**

Le Président de l'Université de La Réunion

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 02 mai 2025 ;
- Vu les Statuts du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE) mis à jour le 12 décembre 2016 ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration n°17-02-2025 du 17 février 2025 relative à l'élection de Monsieur Jean-François HOARAU à la Présidence de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n°2025-2026-83 du 11 décembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur le Docteur Florian CHOUCOU, Directeur du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE) ;
- Vu l'élection en date du 09 décembre 2025 de Monsieur le Docteur Florian CHOUCOU, en qualité de Directeur du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE) ;
- Vu l'élection en date du 09 mars 2026 de Monsieur le Docteur Nicolas TURPIN, en qualité de Directeur adjoint du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE) ;

Arrête

Article 1 : Nomination

Monsieur Florian CHOUCOU, Maître de conférences, est nommé en qualité de Directeur du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE).

Monsieur Nicolas TURPIN, Maître de conférences, est nommé en qualité de Directeur adjoint du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE).

Article 2 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur le Docteur Florian CHOUCOU, Directeur du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE), à effet de signer au nom du Président de l'Université, tout acte et décision administratifs pour le laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE).

Sont exclus :

- les actes de recrutement, d'affectation et de gestion des carrières des personnels ;
- les conventions à incidence financière ;
- les conventions de partenariat ;
- les conventions relatives à la mise à disposition de locaux.

Article 3 : Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur le Docteur Florian CHOUCHOU, Directeur du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE), à effet de signer au nom du Président de l'Université, pour le laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE) :

- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT ;
- tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT ;
- tous les actes d'engagement juridique des recettes propres au service dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT.

Article 4 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur le Docteur Florian CHOUCHOU, Directeur du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE), à effet de signer au nom du Président de l'Université, tout acte relatif à l'exécution du budget du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE).

Article 5 : Absence ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Florian CHOUCHOU, délégation est donnée à Monsieur le Docteur Nicolas TURPIN, Directeur adjoint du laboratoire Ingénierie, Recherche et Intervention, Sport, Santé et Environnement (IRISSE), à effet de signer au nom du Président de l'Université, tout acte et décision mentionnés aux articles 1 à 3, avec les mêmes exclusions et limites.

Article 6 : Abrogation

L'ensemble des précédents arrêtés portant délégation de signature à Monsieur le Docteur Florian CHOUCHOU sont abrogés.

Article 7 : Publicité et exécution

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa transmission au Recteur Chancelier et entre en vigueur dès sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

La Direction générale des services est chargée de son exécution.

Fait à Saint Denis, le 12 mars 2026

Le déléguant,

Le Président de l'Université de La Réunion

Professeur Jean-François HOGARAU



Transmis à Monsieur le Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des Universités,
le 14 AVR. 2026
Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 14 AVR. 2026